

MONAT EUROPE IGNITE 2027

APRIL 2027

**FAQ POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ
EN SUISSE**

** La FAQ peut changer.*

13 juin

Q : QUELLES SONT LES DATES DE MONAT EUROPE IGNITE 2027 ?

R : **MONAT Europe Ignite 2027** aura lieu en avril 2027 à Majorque, Espagne.

Q : QUI PEUT BÉNÉFICIER DE MONAT EUROPE IGNITE 2027 ?

R : Tous les Partenaires de Marché du Royaume-Uni, d'Irlande, de Pologne, d'Espagne, de Lituanie, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Suisse sont éligibles à **MONAT Europe Ignite 2027**. Le Partenaire de Marché doit atteindre le rang de rémunération MMP ou supérieur avant la fin du mois de décembre 2026 afin de se qualifier pour **MONAT Europe Ignite 2027**.

Q : QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?

R : La période de qualification s'étend du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 pour tous les Partenaires de Marché.

Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR MONAT EUROPE IGNITE 2027 ?

R : Vous devez remplir les exigences en matière de PV et de parrainage décrites ci-dessous.

MONAT Europe Ignite 2027 (Qualification JUILLET-DÉCEMBRE 2026)			
Exigences de PV, VIP et PM : à atteindre dans un délai de 6 mois (pour le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne, l'Espagne, la Lituanie, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse).			
NIVEAU	Rang de carrière : PM, AMP, MMP, AMB, MB à partir du 1 juin 2026	Récompense	Rang de carrière : MMB et plus à partir du 1 juin 2026
Exigences PV Niveau d'entrée	7500 PV*	Programme + Chambre partagée	
Exigences parrainage	4 VIPs + 1 PM 4 mois sur 6 minimum		
Exigences PV Niveau 2	9000 PV*	Programme + Chambre partagée + 110 CHF	12000 PV*
Exigences parrainage	4 VIPs + 1 PM 5 mois sur 6 minimum		
Exigences PV Niveau 3	12000 PV*	Programme + Chambre partagée + Flights	15000 PV*
Exigences parrainage	4 VIPs + 1 PM 5 mois sur 6 minimum		
*Le PV minimum doit provenir des achats effectués par les clients chaque mois (VIP ou détail).	4000 PV		6000 PV

Tous les PM doivent être rémunérés au rang MMP ou supérieur en décembre 2026 pour se qualifier.

Exigence d'inscription VIP et PM

Niveau d'Entrée (uniquement PM, APM, MMP, AMB et MB) : inscrire 4 VIP avec un Flexship actif* et 1 PM avec un Pack Produits pendant 4 mois sur 6.

Niveau 2 et Niveau 3 : inscrire 4 VIP avec un Flexship actif* et 1 PM avec un Pack Produits pendant une période de 5 mois sur 6.

Les nouveaux PM qui s'inscrivent en septembre ou après doivent atteindre un PV cumulatif et maintenir 4 VIP ainsi qu'1 PM chaque mois.

Exigence de PV

Les exigences de PV pour tous les niveaux sont calculées de manière cumulative.

PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR VOTRE QUALIFICATION !

Parrainez 4 VIP + 1 PM en juin et cela comptera pour votre qualification !

MONAT Europe Ignite 2027 – Parcours Seller

Exigence de PV : à atteindre dans un délai de 6 mois (pour le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne, l'Espagne, la Lituanie, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse)

NIVEAU	Tous les rangs	Récompense	Tous les rangs
Niveau d'entrée Exigences PV	7500 PV* par mois en un mois civil	Programme + Chambre partagée	1 mois sur 6
Niveau 2 Exigences PV	7500 PV* par mois en un mois civil	Programme + Chambre partagée + 110 CHF	2 mois sur 6
Niveau 3 Exigences PV	7500 PV* par mois en un mois civil	Programme + Chambre partagée+ vols	3 mois sur 6
*Le minimum de VP doit provenir des achats clients et est cumulatif pendant toute la période de qualification (VIP ou Client de Détail).	4000 PV		

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI MON RANG DE CARRIÈRE EST MANAGING MARKET PARTNER AU 1er JUIN ET QU'EN JUILLET J'ATTEINS LE RANG DE MANAGING MARKET BUILDER ?

R : Comme votre qualification est basée sur votre rang au 1er juin 2026, rien ne change. Vous devez atteindre l'exigence de VP correspondant au rang avec lequel vous avez commencé votre qualification, dans ce cas MMP.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI UN NOUVEAU PM REJOINT MONAT EN SEPTEMBRE 2026 OU APRÈS ?

R : Les nouveaux PM qui s'inscrivent en septembre ou après doivent atteindre l'objectif de VP cumulatif et maintenir 4 VIP ainsi qu'1 PM chaque mois afin de se qualifier.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI MES NOUVEAUX CLIENTS VIP SE RETIRENT DU PROGRAMME FLEXSHIP ?

R : Tout nouveau Client VIP inscrit qui se retire de son programme Flexship avant le 15 du mois suivant son mois d'inscription ne sera pas pris en compte dans vos exigences VIP pour la qualification à MONAT Europe Ignite.

EXEMPLE : Si un VIP s'inscrit le 1er juillet 2026 et annule son Flexship le 15 août 2026, il ne sera pas pris en compte dans votre qualification pour MONAT Europe Ignite.

*(*Un Flexship actif n'est pas requis en France, en Belgique, en Pologne, en Espagne et en Lituanie.)*

Q : SI J'INSCRIS DES PM OU DES CLIENTS VIP DANS UN MARCHÉ MONAT AUTRE QUE MON MARCHÉ D'ORIGINE, SERONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS MA QUALIFICATION ?

R : Oui. Vous pouvez être situé dans un marché et inscrire des PM avec un Pack Produits ainsi que des Clients VIP avec un Flexship actif dans n'importe quel marché MONAT, et ces inscriptions seront prises en compte dans votre qualification pour ce voyage.

Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI DEVIENT ENSUITE PM, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS MA QUALIFICATION ?

R : Oui, mais la manière dont il sera comptabilisé — en tant que VIP ou PM — dépend du moment où le changement de statut intervient.

Exemples:

- Si un VIP s'inscrit en juillet 2026 puis devient PM en juillet 2026, il sera comptabilisé comme PM dans votre qualification et vous devrez inscrire un VIP supplémentaire pour satisfaire aux exigences de qualification.
- Si un VIP s'est inscrit **AVANT** juillet 2026 et devient PM en juillet 2026, il sera comptabilisé comme PM dans votre qualification.
- Si un VIP s'inscrit en juillet 2026 puis devient PM après le 15 août 2026, il sera comptabilisé à la fois comme VIP **ET** comme PM.
- Si un VIP s'inscrit en novembre 2026 puis devient PM après le 15 décembre 2026, il sera comptabilisé comme VIP.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI L'UN DE MES PM OU DE MES CLIENTS VIP ANNULE OU RETOURNE UNE COMMANDE AVANT LE 15 JANVIER 2027 ?

R : Si vous ne disposez pas d'un nombre suffisant de PM ou de Clients VIP pour constituer une qualification complète, vous ne remplissez alors pas les conditions requises pour la qualification.

Q : SI JE M'INSCRIS À N'IMPORTE QUEL MOMENT ENTRE JUIN 2026 ET DÉCEMBRE 2026, SUIS-JE ÉLIGIBLE À MONAT EUROPE IGNITE 2027 ?

R : Oui, vous êtes éligible à MONAT Europe Ignite 2027 si vous remplissez les critères de qualification indiqués dans les tableaux ci-dessus et atteignez le rang de rémunération MMP ou supérieur en décembre 2026.

Q : SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PM AU CANADA SANS PACK PRODUITS, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS MON EXIGENCE DE PM POUR MONAT EUROPE IGNITE ?

R : Le nouveau PM sera pris en compte dans vos exigences MONAT Europe Ignite 2027 s'il atteint 200 VP au

cours de ses 30 premiers jours et pendant la période de qualification (au plus tard le 31 décembre 2026 à 23 h 59 GMT).

Exemple : Heather inscrit un nouveau PM sans Pack Produits. Son nouveau PM atteint 200 VP dans les 30 jours et pendant la période de qualification MONAT Europe Ignite 2027. Ce nouveau PM est donc pris en compte dans les exigences de qualification de Heather.

Q : QUE COMPREND LE VOYAGE MONAT EUROPE IGNITE 2027 ?

R :

Le voyage Niveau d'Entrée (disponible uniquement pour les PM, APM, MMP, AMB et MB) comprend :

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner inclus
- Une expérience MONAT exclusive
- La soirée de célébration de gala
- De nombreuses attentions exclusives de la part de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas pris en charge par MONAT.

Le voyage Niveau 2 comprend :

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner inclus
- 110 CHF à utiliser librement
- Une expérience MONAT exclusive
- La soirée de célébration de gala
- De nombreuses attentions exclusives de la part de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas pris en charge par MONAT.

Le voyage Niveau 3 comprend :

- Le transport aller-retour depuis les principaux aéroports du Royaume-Uni, d'Irlande, de Pologne, d'Espagne, de Lituanie, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Suisse*
- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner inclus
- Une expérience MONAT exclusive
- La soirée de célébration de gala
- De nombreuses attentions exclusives de la part de MONAT Europe

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS INCLUS DANS LE VOYAGE ?

R : Les éléments suivants ne sont pas inclus :

- Tous les frais de déplacement liés aux trajets vers et depuis les aéroports ainsi qu'aux hébergements en dehors des dates officielles de MONAT Europe Ignite 2027.
- Les repas autres que ceux spécifiquement mentionnés.
- Les excursions ou activités auxquelles vous choisissez de participer.
- Les articles promotionnels.
- Toute autre dépense de voyage accessoire.
- Les frais de stationnement ou tout déplacement vers l'aéroport de départ.
- Les frais de bagages, les frais de modification, les coûts liés aux sièges premium ou à la sélection de sièges.
- Les frais liés aux retards de voyage, aux correspondances manquées, aux conditions météorologiques ou à toute autre perturbation du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'hébergement supplémentaires en cas de correspondance manquée, de vol annulé, de départ anticipé, de négligence et/ou de circonstances personnelles.

- L'assurance voyage.
- Les permis ou vaccinations requis pour tout aspect du voyage.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y PARTICIPER, PUIS-JE RECEVOIR UNE RÉCOMPENSE DE REMPLACEMENT OU AUTORISER QUELQU'UN À PARTIR À MA PLACE ?

R : Non. Seul le gagnant du voyage peut participer à ce voyage. Aucun remplacement ni équivalent en espèces ne sera accordé. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'événement à tout moment.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU NIVEAU 2 MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y PARTICIPER, PUIS-JE RECEVOIR MES 110 CHF ?

R : Non. Seuls les PM qui gagnent le voyage et y participent peuvent recevoir les 110 CHF.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU NIVEAU 2 ET QUE J'Y PARTICIPE, QUAND RECEVRAI-JE MES 110 CHF ?

R : Si vous gagnez le voyage et y participez, les 110 CHF seront versés dans vos commissions une semaine après Ignite 2027.

Q : PUIS-JE VENIR AVEC UN INVITÉ ?

R : Non. Le voyage est réservé aux PM qui se sont qualifiés pour ce voyage.

Q : PUIS-JE VENIR AVEC MON ENFANT ?

R : Les nourrissons allaités âgés de 12 mois ou moins peuvent participer avec leur parent inscrit. Certaines activités du voyage peuvent ne pas être adaptées aux jeunes enfants.

Q : OÙ PUIS-JE SUIVRE MES VP, MES INSCRIPTIONS PERSONNELLES DE PM ET DE VIP POUR CET INCITATIF ?

R : Un tableau de suivi en direct sera disponible dans le Back-Office afin de suivre les VP, les PM personnels inscrits avec un Pack Produits et les VIP personnels dans le cadre de l'incitatif MONAT Europe Ignite.

Q : SUIS-JE RESPONSABLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU LIÉ À CE VOYAGE ?

R : Les qualifiés participant à MONAT Europe Ignite 2027 seront seuls responsables des impôts sur le revenu applicables à la rémunération en nature résultant de la prise en charge par MONAT des voyages incitatifs et autres récompenses non monétaires.

Dans certains cas, la valeur de ce voyage incitatif pourra être déclarée aux autorités fiscales compétentes de votre juridiction conformément à la législation fiscale applicable dans votre pays.

Lorsque cela est applicable, toute nuit d'hôtel ou tout vol payé par MONAT sera déclaré aux autorités fiscales concernées.

Les PM qualifiés qui s'inscrivent à un événement mais qui n'y participent pas ou ne peuvent pas y participer resteront responsables de la valeur imposable de tous les frais non remboursables engagés par MONAT. Parmi les exemples de valeur imposable du voyage pouvant rester déclarable même lorsqu'un PM n'est pas en mesure de participer figurent notamment : un minimum d'une nuit d'hôtel, les taxes hôtelières et les frais de séjour.

Tout vol non remboursable payé par MONAT sera inclus dans la déclaration des revenus imposables lorsque cela est applicable, conformément aux règles fiscales en vigueur dans votre pays au moment du voyage.

Veillez noter que toutes les qualifications au voyage sont soumises à un examen de conformité visant à identifier d'éventuels cas d'achats destinés à générer des bonus (« bonus buying ») ou de manipulation de progression de rang.

Le « bonus buying » comprend notamment :

- (a) l'inscription de personnes physiques ou morales à leur insu, ou sans l'exécution par ces personnes physiques ou morales d'une Demande et Convention de Partenaire de Marché Indépendant ;
- (b) l'inscription frauduleuse d'une personne physique ou morale en tant que PM ;
- (c) le « stacking », c'est-à-dire le placement volontaire d'un Client VIP ou d'un PM sous une personne de votre organisation autre que celle qui l'a personnellement présenté à MONAT, dans le but de permettre à vous-même ou à d'autres personnes d'atteindre un rang, un incitatif, un prix, une commission ou un bonus ;
- (d) l'inscription ou la tentative d'inscription de personnes physiques ou morales inexistantes en tant que PM ;
- (e) l'achat de produits MONAT pour le compte d'un autre PM ou sous le numéro d'identification d'un autre PM afin d'obtenir des commissions ou des bonus ;
- (f) l'achat de quantités excessives de produits MONAT qui ne peuvent raisonnablement être utilisées ou revendues au cours d'un mois ;
- (g) tout autre mécanisme ou procédé visant à obtenir un avancement de rang, un incitatif, un prix, une commission ou un bonus qui ne résulte pas d'achats réels de produits effectués par des consommateurs finaux.

Tout achat ou toute inscription non conforme aux Politiques et Procédures MONAT sera considéré comme inéligible et aucun bonus ne sera versé.

Par ailleurs, toute violation des Politiques et Procédures MONAT peut rendre un PM inéligible à participer au programme et peut entraîner des mesures de conformité supplémentaires sur son compte, pouvant aller jusqu'à la suspension ou à la résiliation de celui-ci.